

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
31 mars 2015  
Français  
Original : anglais/français

---

**Lettre datée du 31 mars 2015, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires  
par intérim de la Mission permanente du Canada  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La présente lettre vise à informer le Conseil de sécurité que le Canada prend les mesures nécessaires et proportionnées en Syrie afin d'appuyer la légitime défense collective de l'Iraq, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

Le 25 juin et le 20 septembre 2014, l'Iraq a écrit au Conseil de sécurité afin de lui indiquer clairement qu'il était confronté à une sérieuse menace d'attaques incessantes de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) émanant de sanctuaires en Syrie. Cette menace persiste et les attaques de l'EIIL se poursuivent depuis la Syrie. Le Gouvernement de l'Iraq a demandé aux États-Unis de diriger les efforts internationaux visant à mener des frappes contre les sites et les bastions militaires de l'EIIL en Syrie, et ce, afin de mettre fin aux attaques incessantes contre l'Iraq, de protéger les citoyens irakiens et, ultimement, de permettre aux forces irakiennes de reprendre le contrôle des frontières de l'Iraq. Les efforts de la coalition internationale ont réussi à réduire les capacités de l'EIIL et à restreindre ses opérations, mais il reste encore beaucoup à faire.

L'EIIL continue également de représenter une menace, non seulement pour l'Iraq, mais également pour le Canada et les Canadiens, ainsi que pour d'autres pays dans la région et au-delà. Conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, qui porte sur le droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, les États doivent pouvoir agir en légitime défense lorsque le gouvernement de l'État d'où provient une menace n'a pas la volonté ou est dans l'incapacité d'empêcher des attaques émanant de son territoire.

Les opérations militaires que mène le Canada contre l'EIIL en Syrie visent à affaiblir la capacité de ce groupe à mener des attaques. Elles ne ciblent pas la Syrie ou sa population, et ne visent pas à appuyer le régime syrien.



Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité. J'en envoie également une copie au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent adjoint,  
Chargé d'affaires par intérim  
(Signé) Michael **Grant**

---